

Le Mot du Maire

C'est le 30 janvier que vos élus du Conseil municipal ont fait leur rentrée, avec la première réunion de l'année 2013.

Comme à l'accoutumée, voici un résumé des délibérations prises ce soir-là.



En premier lieu, nous avons entériné la délibération de notre Communauté de communes, en date du 13 décembre 2012, instaurant les nouveaux montants de l'attribution de compensation pour chaque commune membre. Le nouveau reversement annuel pour notre commune est dorénavant de 195.490,72 €, soit une augmentation de 28.257 € par rapport aux années précédentes.

Par la suite, nous avons validé le remboursement de 530 € HT, au profit de la commune, de deux barrières de ville amovibles, dérobées suite à la négligence d'employés de l'entreprise responsable de l'entretien de nos espaces verts.

Dans un tout autre domaine, nous avons pris connaissance de la nouvelle requête de M. Jean-Louis BELTRAMO auprès du Tribunal Administratif de Marseille, visant à faire annuler l'arrêté de refus de permis de construire lui ayant été notifié le 9 juillet 2012.

Une fois de plus, nous avons décidé de confier la défense des intérêts de notre commune à Maître Patrice IBANEZ, avocat à Aix-en-Provence.

Concernant la rénovation de notre école, nous avons accepté l'avenant n°2 établi par le cabinet d'architecture l'ACRAU, fixant le coût prévisionnel des travaux de réfection des façades et par voie de conséquence, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. Ce dernier a été validé pour un montant final de 27.720 € HT, pour un estimatif de travaux définitif de 420.000 € HT.

Enfin, nous avons accepté le contrat de maîtrise d'œuvre, établi par la SCP ARNAL et PITRAT, relatif aux travaux d'amélioration du pluvial, conformément à la délibération du 16 octobre dernier, pour un montant d'honoraires de 2.240 € HT.

Ainsi s'achève ce premier « Mot du maire » de l'année, dans la continuité d'une information toujours à votre service.

Pour conclure, je ne peux que vous inviter à participer à la toujours très réussie soirée spéciale « Saint Valentin », que nous propose notre comité des fêtes, le samedi 16 février prochain.

Verquières, le 3 février 2013